

COMPTE RENDU CTPD 94 DU 1^{ER} FEVRIER

Suite à la remarque du SNPES de ne pas recevoir les documents en temps et en heure. Le DD se justifie en indiquant qu'il n'a pas volenté à cacher quelque chose et que les documents ont été envoyés aux OS dès que la DD en avait connaissance.

Par contre la DD a reçu un courrier du DIR le lundi 1^{er} février au matin soit quelques heures avant le CTPD. Le DIR demande au DD de respecter la circulaire de février 2009 sur le D2A. Ce sont donc les UEMO et les UEHC qui doivent mettre en place ce dispositif. La CGTPJJ n'est pas surpris de la position prise par le DIR.

Actuellement les milieux ouverts n'ont pas de locaux adaptés à la mise en œuvre du D2A. La « convention orientation gestion 2010 » mentionne en page 7 et 8 que la mise en place du D2A est tributaire entre autre des conditions immobilières. Dans le Val de Marne, l'immobilier ne permet pas encore la mise en place du D2A et la DD doit présenter au responsable BOP (le DIR) son plan d'action avant septembre 2010 où elle doit indiquer de manière précise les locaux (date d'acquisition, de bail, d'installation....)

A la question de la CGTPJJ sur l'état d'avancement des recherches des locaux, le DD indique qu'il ne sera pas en mesure de proposer un plan d'action précis à ce sujet car on ne trouve pas de locaux en un claquement de doigts en IDF. Nous pouvons donc en déduire que nous ne pourrons pas matériellement mettre en place le D2A sur le département.

Par ailleurs, le DD a fait savoir au directeur de la PJJ, au directeur régional ainsi qu'au responsable SDK que les déclinaisons présentées en annexe 2 de la circulaire (nombre d'heures et nombre de jeunes par dispositif est irréaliste)

Enfin sur l'évaluation la direction départementale se basera sur les contenus des projets de services qui à terme doivent intégrer le D2A dans les projets. Il sera également évalué l'effet du D2A sur le parcours du jeune.

Le DD parle également des « assises de l'insertion » qui seront présentées lors de l'AG des personnels le 8 février et il indique également que le renfort en personnels éducatifs sur les milieux ouverts doit être de 8 ETP.

A la question de la CGTPJJ sur les effectifs en hébergement seront augmentés, on nous répond qu'il est prévu un 14^{ème} éducateur pour la rentrée prochaine. Nous avons rappelé que les 14 éducateurs sont le résultat de la disparition des ATE

Concernant la suppression des fonctions support sur le département il est prévu de reconduire le CTPD le lundi 8 février au matin afin d'avoir le temps nécessaire pour parler de ce point important aux yeux des organisations syndicales